

BILAN DES ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

EXERCICE ANNUEL
2020-2021

Direction de la formation professionnelle
Novembre 2021



FIERS
ET COMPÉTENTS .COM

FORMATION
DANS L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION

Bien que le masculin soit utilisé dans ce document, les mots relatifs aux personnes désignent aussi bien les hommes que les femmes.

Table des matières

Sommaire	5
1. Introduction	6
2. Estimation des besoins et planification de l'offre de perfectionnement	7
3. Activités de perfectionnement réalisées	8
État de réalisation de l'offre de perfectionnement	8
<i>Impact de l'annulation de groupes sur les inscriptions</i>	8
<i>Réalisation des activités par métier et titre occupationnel</i>	10
Portrait des activités réalisées	12
<i>Types d'activités</i>	12
<i>Durée des activités</i>	12
<i>Activités de formation en ligne</i>	13
<i>Activités de formation en lien avec le développement durable</i>	14
<i>Activité de formation Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail</i>	14
4. Portrait de la clientèle participante	15
Caractéristiques de la participation	15
<i>Types de perfectionnement</i>	15
<i>Participation selon le statut</i>	16
<i>Participation selon la catégorie d'activité</i>	17
<i>Participation selon le métier ou le titre occupationnel</i>	17
<i>Clientèle en obligation de formation</i>	19
<i>Participation selon la région de formation</i>	21
<i>Résultats de la participation</i>	22
Caractéristiques des personnes différentes	23
<i>Participations multiples</i>	24
<i>Taux de participation de la population admissible</i>	25
<i>Caractéristiques démographiques</i>	27
<i>Le sexe et la langue de correspondance</i>	27
<i>Le groupe d'âge</i>	28
<i>Le secteur de travail</i>	28
5. Participation aux activités du Service de formation aux entreprises	29
6. Satisfaction de la clientèle et impact du perfectionnement	31
<i>Satisfaction de la clientèle</i>	31
<i>Indicateur d'amélioration des compétences</i>	33
7. Conclusion	34

Liste des tableaux

Tableau 1	Principaux indicateurs de l'exercice 2020-2021	5
Tableau 2	Nombre d'activités selon l'état de réalisation en 2019-2020 et en 2020-2021	8
Tableau 3	Nombre d'inscriptions impliquées selon la raison d'annulation	10
Tableau 4	Nombre d'activités selon l'état de réalisation pour les métiers et les titres occupationnels	11
Tableau 5	Nombre d'activités réalisées par type d'activité	12
Tableau 6	Nombre d'activités réalisées et de participants selon la durée des activités	12
Tableau 7	Participation aux formations en ligne	13
Tableau 8	Nombre de participants par type de perfectionnement selon le statut	16
Tableau 9	Nombre d'activités et de participants selon la catégorie d'activités réalisées en 2019-2020 et en 2020-2021	17
Tableau 10	Nombre de participants par type de perfectionnement selon le métier ou le titre occupationnel prioritaire	18
Tableau 11	Taux de participation des personnes tenues de se perfectionner selon le métier ou titre occupationnel prioritaire	20
Tableau 12	Nombre de participants par type de perfectionnement selon la région de formation	21
Tableau 13	Nombre de participants par région de domicile selon le lieu de formation	22
Tableau 14	Nombre de participants par type de perfectionnement selon le résultat de la participation	22
Tableau 15	Nombre de personnes différentes par statut selon le nombre d'activités de perfectionnement suivies	24
Tableau 16	Nombre de personnes différentes selon le nombre d'activités suivies par métier ou titre occupationnel prioritaire, et taux de participation de la main-d'œuvre admissible	26
Tableau 17	Nombre de personnes différentes selon la langue de correspondance et le sexe	27
Tableau 18	Nombre de personnes différentes selon le sexe et le groupe d'âge, et taux de participation de la main-d'œuvre admissible	28
Tableau 19	Nombre de personnes différentes selon le secteur prioritaire de travail, et taux de participation de la main-d'œuvre admissible	28
Tableau 20	Nombre d'activités et de participants selon la catégorie d'activités réalisées par le Service de formation aux entreprises en 2019-2020 et en 2020-2021	29
Tableau 21	Nombre de participants aux activités de perfectionnement du Service de formation aux entreprises selon le métier ou le titre occupationnel prioritaire	30
Tableau 22	Niveau d'accord moyen par élément évalué	32
Tableau 23	Évaluation du niveau de compétence avant et après l'activité de perfectionnement	33

Liste des graphiques

Graphique 1	Nombre d'inscriptions reçues et annulées, et part des inscriptions annulées de 2009-2010 à 2020-2021	9
Graphique 2	Nombre de participants pour l'activité Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail de 2014-2015 à 2020-2021	14
Graphique 3	Nombre de participants selon le type de perfectionnement de 2006-2007 à 2020-2021	15
Graphique 4	Évolution de la répartition des participants selon le statut de 2005-2006 à 2020-2021	16
Graphique 5	Évolution des participants en obligation de formation selon le statut de 2001-2002 à 2020-2021	19
Graphique 6	Évolution du nombre de personnes différentes et de la participation totale de 2005-2006 à 2020-2021	23
Graphique 7	Taux de participation de la main-d'œuvre admissible selon le statut en 2019-2020 et en 2020-2021	25

Sommaire

L'exercice annuel 2020-2021 s'est achevé avec une participation en hausse de 44 %, pour atteindre 19 008 participants. L'exercice a permis la réalisation de 66 % des activités prévues dans l'offre de perfectionnement. Le nombre d'inscriptions annulées est de 6 659 sur un total de 61 245 inscriptions reçues. La part des inscriptions annulées est donc de 11 %, alors que l'an dernier, elle était grimpée à 32 %.

Tableau 1 – Principaux indicateurs de l'exercice 2020-2021

Indicateur	Nombre	Variation annuelle
Inscriptions reçues	61 245	+9 %
Inscriptions annulées	6 659	-63 %
Part des inscriptions annulées	11 %	-66 %
Participants	19 008	+44 %
<i>en perfectionnement volontaire</i>	8 683	+17 %
<i>en perfectionnement obligatoire</i>	10 325	+80 %
Personnes différentes	15 185	+39 %

Source : CCQ.

Les principaux constats :

- Il y a eu 19 008 participants aux activités de perfectionnement, comparativement à 13 194 lors de l'exercice précédent (+44 %) ;
- Le nombre de personnes différentes qui ont suivi une ou plusieurs activités s'élève à 15 185 (+39 %). C'est donc 10 % de la population admissible au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC) qui a participé à au moins une activité de perfectionnement ;
- La clientèle en perfectionnement volontaire enregistre une hausse de 17 %, mais les 8 683 participants demeurent à un faible niveau comparativement à la moyenne de 16 000 participants d'avant la pandémie ;
- En revanche, la participation en perfectionnement obligatoire explose, en hausse de 68 % avec 10 325 participants, dépassant ainsi le record de 2008-2009 de 10 014 participants ;
- Ainsi, 47 % de la clientèle tenue de se perfectionner a pu participer à une activité, alors que seulement 38 % avaient pu le faire l'an dernier. Au début de l'exercice, la clientèle en obligation de formation établissait un nouveau record, avec 18 880 personnes en obligation de formation.

1 Introduction

Le *Bilan des activités de perfectionnement* couvre les activités en lien avec les besoins estimés par le Comité sur la formation professionnelle de l'industrie de la construction (CFPIC) et celles qui ont répondu aux besoins exprimés par les entreprises pour l'exercice annuel 2020-2021. Il n'inclut donc pas les activités non organisées par la Commission de la construction du Québec (CCQ) auxquelles a participé la main-d'œuvre admissible, même si certaines de ces formations sont remboursées par le FFSIC. Les renseignements concernant ces activités non traitées dans ce bilan sont transmis au CFPIC en cours d'année dans le cadre de ses rencontres ordinaires. Il est à noter que ces formations sont majoritairement offertes par des associations patronales. Étant donné que la modification en 2019 des *Règles générales d'utilisation du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction* permet dorénavant d'intégrer l'offre des associations patronales au Répertoire des activités de perfectionnement, ces formations seront incluses dans le bilan du prochain exercice. Rappelons qu'en raison de la pandémie en 2020, l'introduction des nouvelles activités a été reportée au répertoire de 2021-2022. Le présent bilan inclut cependant les activités déjà reconnues par droit acquis ou comme une activité pour une relève en gestion.

Le *Bilan* couvre la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, période représentant l'exercice opérationnel de la Direction de la formation professionnelle (DFP) de la CCQ. Cette période est différente de l'exercice budgétaire du FFSIC. La réalisation des activités de perfectionnement repose principalement sur la participation financière du FFSIC. Cependant, le ministère de l'Éducation (MEQ) assure le financement d'un programme de formation offert en entier et à temps plein.

L'exercice annuel 2020-2021 a été perturbé par les mesures sanitaires mises en place dans certaines régions en lien avec la pandémie de COVID-19, mais pas avec la même ampleur que l'exercice précédent, alors qu'il y avait eu un arrêt complet des activités dans toutes les régions à partir du mois de mars 2020. Cette année, seules certaines régions ont dû interrompre leurs activités pendant une partie de l'hiver et les déplacements entre régions ont été plus limités. Dans certains cas, la réouverture s'est faite trop tardivement pour permettre de tenir les activités. Le présent bilan dévoile les résultats détaillés de la réalisation des activités de perfectionnement et un portrait de la clientèle participante selon différentes caractéristiques.

2 Estimation des besoins et planification de l'offre de perfectionnement

L'exercice 2020-2021 a commencé en novembre 2018 avec l'adoption, par le CFPIC, des orientations proposées aux sous-comités professionnels (SCP) et aux sous-comités régionaux (SCR) pour l'exercice d'estimation des besoins de perfectionnement.

Les SCP ont ensuite été consultés à l'hiver 2019 pour établir les besoins qualitatifs de formation. Pour soutenir les SCP dans cet exercice, la DFP a déposé un état de situation pour chacun des devis en vigueur, et ce, pour chacun des métiers et pour les titres occupationnels. Les activités retenues par les SCP ont ensuite été présentées aux SCR. Ceux-ci se sont rencontrés en septembre 2019 pour quantifier et déterminer les besoins spécifiques à leur région. Une proposition d'estimation propre à chacune des régions pour chacun des métiers et pour les titres occupationnels a été déposée par la DFP pour aider à la prise de décision. Les estimations régionales ont été réalisées en fonction des orientations du CFPIC, des perspectives économiques incluant les chantiers annoncés et de différentes réalités régionales.

Les besoins estimés par les SCP et SCR ainsi que l'estimation du nombre de personnes apprenties et occupations en obligation de formation ont été adoptés par le CFPIC en novembre 2019. Ainsi, le CFPIC retenait une première estimation de 30 800 besoins en perfectionnement volontaire. À ce nombre s'ajoutent les besoins de formation pour les personnes non diplômées en obligation de formation en vertu de l'article 7 du *Règlement sur la délivrance des certificats de compétence*. Selon les prévisions de la Direction des analyses stratégiques et de la diversité de la CCQ, 3 151 apprentis et 5 795 occupations étaient susceptibles de se perfectionner, au cours de l'exercice. À ce moment, ce sont donc 39 746 besoins de perfectionnement qui étaient estimés au total.

Toutefois, l'ampleur du processus de détermination de l'offre de perfectionnement fait en sorte que certains remaniements, réévaluations et mises à jour sont nécessaires entre le moment de l'estimation des besoins et la publication de l'offre. De ce fait, l'offre de perfectionnement est complétée au début de l'exercice annuel en évaluant les besoins retenus par le CFPIC, l'historique de chacune des activités, la disponibilité des fournisseurs de services, etc.

À cette offre s'ajoutent l'activité *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction*, obligatoire pour tous les nouveaux détenteurs de certificat de compétence occupation, ainsi que les activités des associations patronales reconnues par droit acquis ou comme une activité pour une relève en gestion. L'offre est alors diffusée via le *Répertoire des activités de perfectionnement*, en format papier et en ligne sur le site Web de la CCQ.

Les objectifs de réalisation de la participation visent à répondre aux besoins réels exprimés par les inscriptions aux activités de l'offre publiée et aux besoins exprimés par les entreprises en cours d'exercice ainsi qu'aux besoins supplémentaires générés par une demande ponctuelle non planifiée.

3 Activités de perfectionnement réalisées

Au cours de l'exercice 2020-2021, un total de 660 activités de perfectionnement ont été offertes à la clientèle, comparativement à 608 activités lors du précédent exercice, qui avait été interrompu par la pandémie de COVID-19. L'état de réalisation s'est sensiblement amélioré, avec la réalisation de 66 % des activités offertes, mais il demeure que les mesures sanitaires mises en place dans certaines régions en lien avec la pandémie ont encore perturbé la tenue des activités.

État de réalisation de l'offre de perfectionnement

Finalement, 434 activités de perfectionnement différentes ont été réalisées (tableau 2) en 2020-2021, sur les 660 activités offertes. L'exercice s'est donc terminé avec la réalisation de 66 % des activités de l'offre de perfectionnement, alors que l'an dernier, seulement 56 % des activités offertes se sont réalisées. Avant la pandémie, on réalisait plus de 80 % de l'offre. Par ailleurs, plus d'activités ont été réalisées sans aucune annulation de groupes que l'an dernier, soit 234 activités comparativement à 124.

Tableau 2 – Nombre d'activités selon l'état de réalisation en 2019-2020 et en 2020-2021

État de réalisation	2019-2020		2020-2021	
	Nombre d'activités	Répartition	Nombre d'activités	Répartition
Activités réalisées	343	56 %	434	66 %
<i>Sans aucune annulation de groupes</i>	124	20 %	234	35 %
<i>Avec annulation d'au moins un groupe</i>	219	36 %	200	30 %
Activités non réalisées	265	44 %	226	34 %
Activités offertes	608	100 %	660	100 %

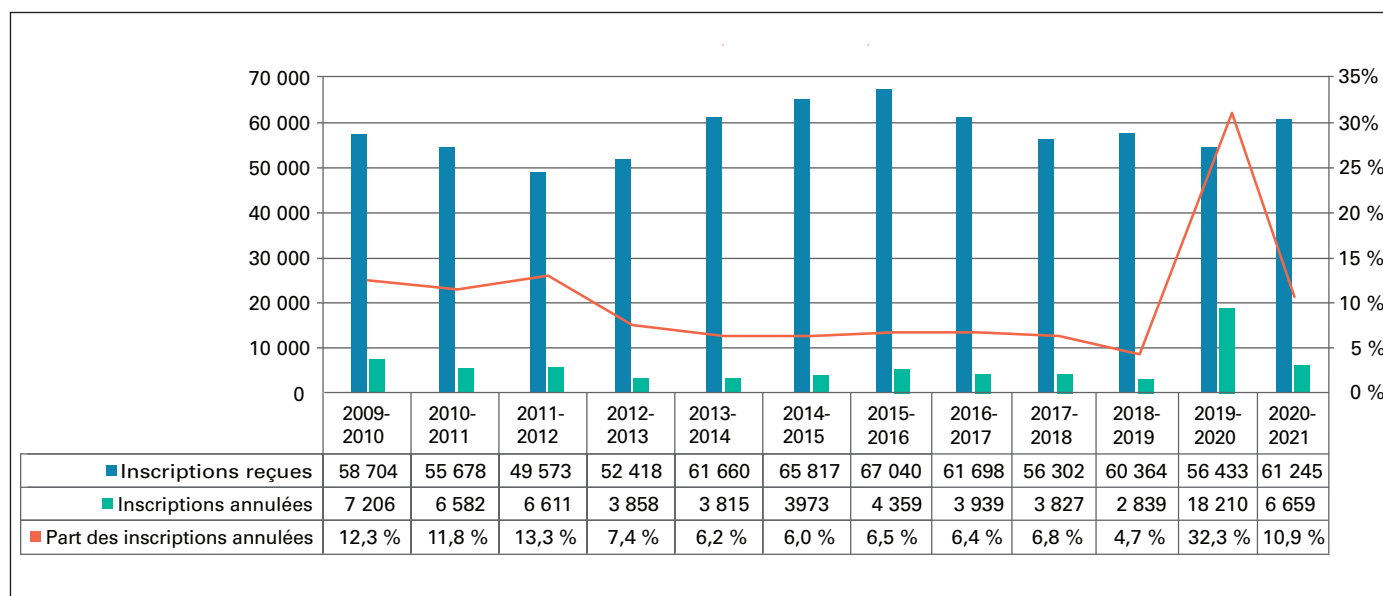
Source : CCQ.

Impact de l'annulation de groupes sur les inscriptions

Pour différentes raisons, tels un nombre insuffisant d'inscriptions ou l'indisponibilité de locaux ou de formateurs, certains groupes annoncés ont dû être annulés. L'annulation d'un groupe a pour conséquence que le service n'est pas rendu aux personnes inscrites, à moins qu'elles aient été transférées dans un autre groupe.

Comme le montre le graphique 1, le nombre d'inscriptions reliées aux groupes annulés et le pourcentage qu'elles représentent par rapport au nombre total d'inscriptions reçues est demeuré au-dessus de la moyenne d'avant-pandémie. Pour l'exercice 2020-2021, le nombre d'inscriptions annulées est de 6 659 sur un total de 61 245 inscriptions. La part des inscriptions annulées est donc de 11 %, alors que l'an dernier, le taux était grimpé à 32 %. Avant la pandémie, la moyenne était de 6 %.

Graphique 1 – Nombre d’inscriptions reçues et annulées, et part des inscriptions annulées de 2009-2010 à 2020-2021



Source : CCQ.

Les raisons d’annulation sont encore teintées par les effets de la pandémie; ainsi, 32 % des inscriptions annulées s’expliquent par des causes administratives, soit 2 141 inscriptions, alors que ces raisons étaient habituellement les moins fréquentes avant la pandémie (tableau 3). Près de la moitié (47 %) des inscriptions annulées, soit 3 149 inscriptions, s’explique par des motifs liés aux fournisseurs de services, principalement le manque de formateurs. Finalement, les raisons liées à la clientèle touchent 1 369 inscriptions, soit 21 % des inscriptions. Avant la pandémie, c’était plus du tiers des raisons d’annulation.

Tableau 3 – Nombre d’inscriptions impliquées selon la raison d’annulation

Raison d’annulation	Inscriptions impliquées	
	Nombre	Répartition
Raisons liées à la clientèle	1 369	20,6 %
Nombre insuffisant d’inscriptions admissibles ou aucune inscription	1 039	15,6 %
Nombre insuffisant d’inscriptions admissibles, mais clientèle transférée	19	0,3 %
Clientèle non disponible aux dates et lieu proposés à la suite d'un sondage	17	0,3 %
Nombre insuffisant de confirmations de présence	74	1,1 %
Nombre insuffisant de participants présents au cours	7	0,1 %
Désistement d’un employeur ou employés non disponibles	213	3,2 %
Raisons liées aux fournisseurs de services	3 149	47,3 %
Manque de formateurs	2 509	37,7 %
Local adéquat non disponible	379	5,7 %
Désistement du formateur après la convocation	42	0,6 %
Équipement ou fournisseur non disponibles	193	2,9 %
Difficultés d’implantation d’un cours	26	0,4 %
Dépassement important du coût moyen	0	0,0 %
Raisons liées à des causes administratives	2 141	32,2 %
Devis non disponible ou en révision	247	3,7 %
Document didactique non disponible (ex. : <i>Code de plomberie</i> ou <i>Code d’électricité</i>)	0	0,0 %
Autres (COVID-19, changement de devis, besoin mal identifié, aucune entente avec le fournisseur qui donne le cours, etc.)	1 127	16,9 %
Nombre d’inscriptions minimal atteint tardivement ou dates proposées trop tard et délais trop serrés	101	1,5 %
Saison trop avancée ou nombre maximal de candidats formés provincialement atteint	666	10,0 %
Total	6 659	100,0 %

Source : CCQ.

Réalisation des activités par métier et titre occupationnel

Les métiers de cimentier-applicateur et d’opérateur de pelles affichent les meilleurs taux de réalisation, avec 11 activités réalisées sur les 13 activités offertes à leur métier respectif (tableau 4). Le métier d’opérateur d’équipement lourd fait presque aussi bien, avec 24 activités réalisées sur les 29 activités offertes, de même que le métier de charpentier-menuisier, avec 45 activités réalisées sur un total de 56 activités offertes. Tous les métiers et les titres occupationnels ont eu au moins 1 activité non réalisée. La seule activité destinée aux mécaniciens de machines lourdes n’a pu être réalisée, en raison d’un manque d’inscriptions. Sur les 9 activités destinées aux chaudronniers, 1 seule a pu être réalisée, de même pour les mécaniciens industriels de chantier, et 1 activité sur 5 pour les poseurs de revêtements souples a pu être réalisée.

**Tableau 4 – Nombre d’activités selon l’état de réalisation
pour les métiers et les titres occupationnels**

Métier et titre occupationnel	Activités réalisées			Activités non réalisées	Activités offertes
	Sans aucune annulation de groupes	Avec annulation d’au moins un groupe	Total		
Briqueteur-maçon	12	7	19	6	25
Calorifugeur	4	0	4	3	7
Carreleur	3	2	5	5	10
Charpentier-menuisier	11	34	45	11	56
Chaudronnier	1	0	1	8	9
Cimentier-applicateur	6	5	11	2	13
Couvreur	7	6	13	7	20
Électricien	15	15	30	21	51
Ferblantier	3	3	6	15	21
Ferrailleur	7	2	9	9	18
Frigoriste	7	0	7	5	12
Grutier	16	4	20	9	29
Mécanicien d’ascenseur	4	0	4	5	9
Mécanicien de machines lourdes	0	0	0	1	1
Mécanicien en protection-incendie	0	2	2	8	10
Mécanicien industriel de chantier	1	0	1	8	9
Monteur-assembleur	5	1	6	7	13
Monteur-mécanicien (vitrier)	7	1	8	6	14
Opérateur d’équipement lourd	13	11	24	5	29
Opérateur de pelles	3	8	11	2	13
Peintre	15	1	16	7	23
Plâtrier	3	1	4	4	8
Poseur de revêtements souples	1	0	1	4	5
Poseur de systèmes intérieurs	3	0	3	2	5
Tuyauteur	11	15	26	18	44
Titres occupationnels	27	30	57	18	75
Multimétier	11	14	25	6	31
Multimétier et titres occupationnels	38	38	76	24	100
Total	234	200	434	226	660

Source : CCO.

Portrait des activités réalisées

Finalement, 434 activités de perfectionnement différentes ont été réalisées en 2020-2021, soit 91 de plus que l'an dernier, mais tout de même moins que les 504 activités réalisées avant la pandémie.

Types d'activités

L'offre de perfectionnement est composée de différents types d'activités. De manière générale, près des 2/3 sont des activités de formation continue, essentiellement des devis développés par la CCQ et des modules de programmes d'AEC (62 %). Pour leur part, les activités liées à de la formation professionnelle représentent une proportion de 24 % et celles qui sont spécifiquement développées pour les entreprises 11 %. Pour les autres types d'activités, c'est 2 % pour les activités de formation des associations patronales présentement reconnues par droit acquis ainsi que les activités de formation pour clientèles sous-représentées ou à besoins particuliers et moins de 1 % pour les activités de formation des formateurs ou pour une relève en gestion.

Tableau 5 – Nombre d'activités réalisées par type d'activité

Type d'activité	Nombre d'activités réalisées	Nombre de participants
Activité de formation continue	267	10 836
Activité de formation professionnelle	106	6 310
Activité de formation aux entreprises	47	522
Activité de formation offerte par une association patronale	10	1 136
Activité de formation de formateurs	1	38
Activité de formation pour une relève en gestion en chantier	1	25
Activité de formation pour clientèles sous-représentées ou à besoins particuliers	2	141
Total	434	19 008

Source: CCQ.

Durée des activités

La majorité de la participation (53 %) concerne des activités d'une durée de moins de 25 heures (tableau 6). Ces activités représentent un peu plus du quart des activités réalisées en 2020-2021. Près de la moitié (46 %) des activités ont une durée allant de 25 à 60 heures. En général, les activités reliées au perfectionnement obligatoire ont une durée plus longue, alors que les activités de formation aux entreprises sont plus courtes à la demande des entreprises, car elles ciblent l'acquisition d'une compétence bien précise. Dans certains cas, une activité peut avoir eu différentes durées au cours de l'exercice.

Tableau 6 – Nombre d'activités réalisées et de participants selon la durée des activités

Durée des activités	Activités		Participants	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
Moins de 25 heures	120	27 %	10 037	53 %
25 à 60 heures	204	46 %	6 784	36 %
61 à 90 heures	68	15 %	1 326	7 %
91 à 150 heures	35	8 %	528	3 %
Plus de 150 heures	19	4 %	333	2 %
Total	446	100 %	19 008	100 %

Source: CCQ.

Activités de formation en ligne

Depuis 2013, des activités de formation en ligne sont intégrées dans l'offre de formation. Elles portent sur des concepts théoriques et sont suivies d'un volet pratique dans un centre de formation. La pandémie a entraîné l'ajout de formations en ligne offertes par les associations patronales. Celles-ci ne comportent pas de volet pratique à faire à la suite de la réussite de la formation en ligne. Un total de 1 305 participants ont suivi l'une ou l'autre de ces 8 formations en ligne (tableau 7). C'est donc 7 % de la participation totale qui a profité de l'offre de formation à distance.

Tableau 7 – Participation aux formations en ligne

Titre de l'activité	Formation en ligne seulement	Volet pratique seulement	Formation en ligne et volet pratique	Total
Chariot élévateur télescopique (formation en ligne de 2 heures et volet pratique de 8 heures)	114	61	290	465
Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (formation en ligne de 3 heures et volet pratique de 8 heures)	91	127	454	672
L'ABC de l'enveloppe des bâtiments (formation en ligne de 7 heures)	12			12
L'ABC des érections des structures et des murs (formation en ligne de 14 heures)	13			13
Sélection et installation des dispositifs antirefoulement (formation en ligne de 8 heures)	5			5
Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail (formation en ligne de 14 heures)	46			46
Signalisation et gréage pour levage et manutention à l'aide d'une grue (formation en ligne de 5 heures et volet pratique de 18 heures)	38	7	22	67
Surintendant – Lecture de plans, devis et dessins des détails (formation en ligne de 40 heures)	25			25
Total	344	195	766	1 305

Source: CCQ.

Dans le cas de l'activité *Chariot élévateur télescopique*, 62 % des participants à la formation en ligne ont également assisté au volet pratique de la formation en 2020-2021. Pour l'activité *Nacelle aérienne et plateforme élévatrice*, ils sont 68 % à avoir fait les 2 volets de la formation. Pour ce qui est de l'activité *Signalisation et gréage pour levage et manutention à l'aide d'une grue*, seulement 33 % des participants ont fait les 2 volets, car un nombre élevé de participants ont échoué la formation en ligne.

Ce mode d'apprentissage continuera d'être développé dans les prochaines années. D'ailleurs, des activités de perfectionnement reliées aux échafaudages ont été mises en place pour l'exercice 2021-2022 et la nouvelle offre des associations patronales comporte des versions en ligne de plusieurs de leurs formations.

Activités de formation en lien avec le développement durable

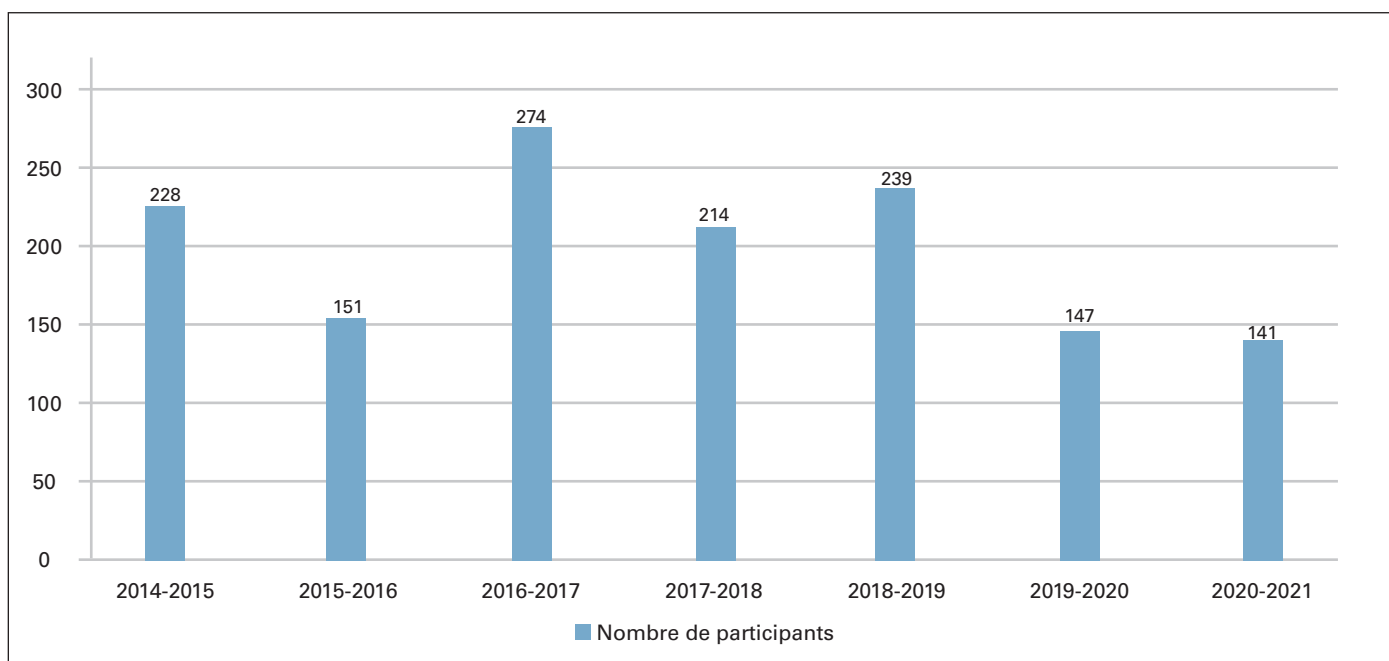
Depuis 10 ans sont identifiées les activités de perfectionnement qui sont reliées au développement durable, parce qu'elles abordent soit l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, l'utilisation de matériaux écologiques, les systèmes de contrôle intelligent, ou la protection et la restauration du patrimoine bâti.

En 2020-2021, 55 activités de perfectionnement de ce type ont été offertes. Parmi celles-ci, 34 ont pu être réalisées, avec 786 participants.

Activité de formation *Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail*

Le Programme pour la formation des femmes en entreprise (PFFE) a été introduit au cours de l'exercice 2014-2015. Ce programme comprend l'activité de formation de 14 heures *Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail*, qui a été élaborée afin de reconnaître les bonnes pratiques et les comportements à adopter pour favoriser le travail d'équipe entre les hommes et les femmes en milieu de travail. Cette activité est obligatoire pour les personnes inscrites au PFFE et à participation volontaire pour la main-d'œuvre de l'industrie. En 2020-2021, une version en ligne de la formation a également été offerte en plus de la version en présentiel. L'activité de formation a attiré au total 141 participants, un nombre comparable à l'an dernier, alors qu'il y avait 147 participants (graphique 2).

Graphique 2 – Nombre de participants pour l'activité Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail de 2014-2015 à 2020-2021



Source: CCQ.

4 Portrait de la clientèle participante¹

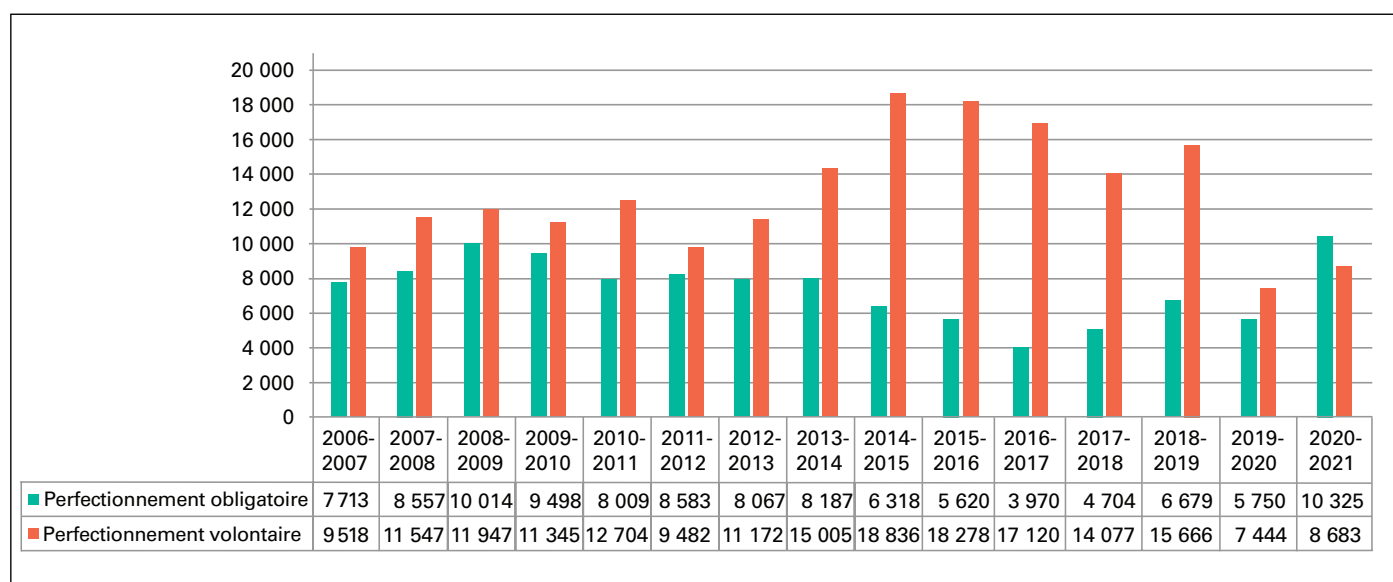
La participation aux activités de perfectionnement affiche une hausse notable de 44 % en 2020-2021, avec 19 008 participants. Rappelons que l’an dernier, la baisse de 41 % s’expliquait essentiellement par l’arrêt des activités en raison de la pandémie. La participation retrouve donc un niveau d’activité qui s’apparente à celui d’avant la pandémie, mais c’est principalement grâce au perfectionnement obligatoire.

Caractéristiques de la participation

Types de perfectionnement

Pour 2020-2021, les participants en perfectionnement volontaire enregistrent une légère hausse de 17 %, avec 8 683 participants (graphique 3). La reprise de la participation en perfectionnement obligatoire est exceptionnelle, avec une hausse de 80 %, pour atteindre 10 325 participants, ce qui établit un nouveau record.

Graphique 3 – Nombre de participants selon le type de perfectionnement de 2006-2007 à 2020-2021



Source : CCQ.

¹ Les données sur la clientèle participante ont été extraites au mois d’août 2021, et non au moment de la formation. Il peut donc y avoir eu un changement du statut de la personne entre les 2 moments. Par conséquent, une catégorie « Sans certificat » peut apparaître pour certaines personnes participantes. Cela ne reflète pas la situation au moment de la participation à l’activité de perfectionnement, mais plutôt la situation actuelle.

Participation selon le statut

Le nombre de participants ayant un statut de compagnon demeure faible encore une fois cette année, avec une légère hausse de 2 %, pour atteindre 3 832 participants (tableau 8). Avant la pandémie, leur participation se situait plutôt entre 7 000 et 8 000 participants. La situation est tout autre pour les apprentis, qui enregistrent une hausse de 68 %, pour atteindre 7 769 participants, ainsi que pour les occupations, qui affichent une hausse de 54 %, pour afficher 7 384 participants. La participation en perfectionnement obligatoire a été le principal moteur de leur croissance.

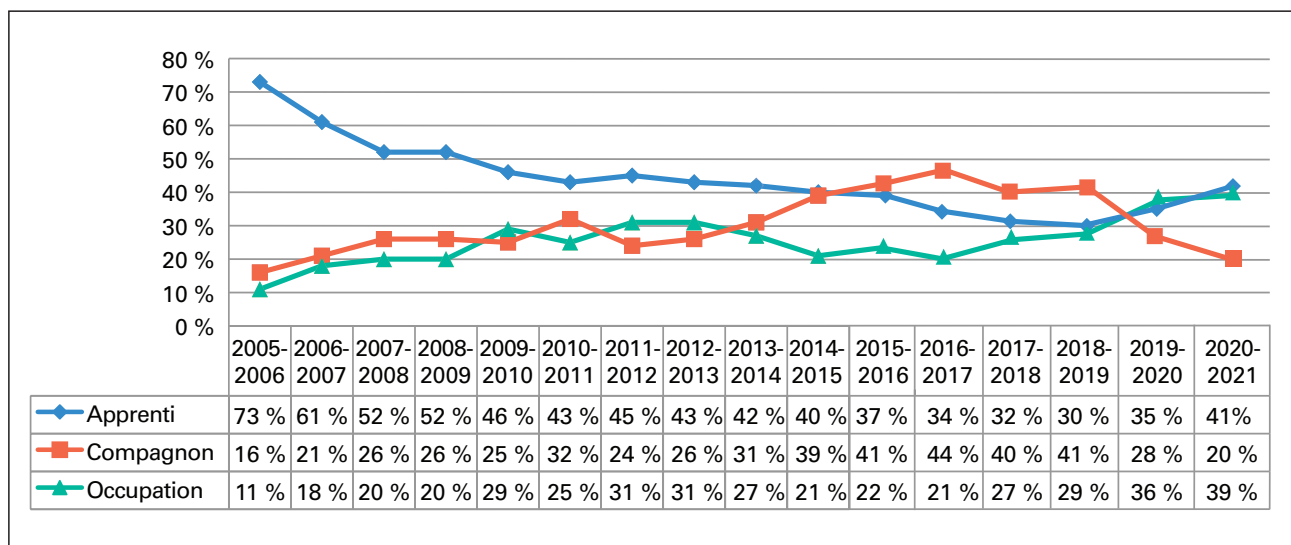
Tableau 8 – Nombre de participants par type de perfectionnement selon le statut

Statut	Perfectionnement obligatoire		Perfectionnement volontaire		Total	
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle
Apprenti	4 512	119 %	3 257	27 %	7 769	68 %
Compagnon			3 832	2 %	3 832	2 %
Occupation	5 804	57 %	1 580	42 %	7 384	54 %
Sans certificat	9	200 %	14	27 %	23	64 %
Total	10 325	80 %	8 683	17 %	19 008	44 %

Source : CCQ.

Ainsi, les compagnons représentent seulement 20 % de la participation totale, alors que cette proportion était autour de 40 % avant la pandémie (graphique 4). Pour leur part, les apprentis composent 41 % de la clientèle et les occupations représentent 39 % des participants. Si le niveau élevé de la clientèle en obligation de formation explique une bonne partie du renversement de la tendance des dernières années, il faut également constater que les effets de la pandémie combinés à un niveau d'activité élevé sur les chantiers affectent particulièrement la participation des compagnons.

Graphique 4 – Évolution de la répartition des participants selon le statut de 2005-2006 à 2020-2021



Source : CCQ.

Participation selon la catégorie d'activité

Chacun des métiers et des titres occupationnels a des activités de perfectionnement qui lui sont destinées et il y a des activités multimétiers qui s'adressent à une clientèle diversifiée en matière de métier ou de titre occupationnel. Ces dernières sont des activités génériques portant, par exemple, sur la conduite de chariot, de nacelle et de plateforme élévatrice, sur des notions théoriques comme les plans et devis ou sur le soudage. Les activités multimétiers sont les plus fréquentées par la clientèle, avec un total de 8 572 participants, regroupant 45 % de la participation (tableau 9). Donc, 55 % des participants ont plutôt suivi une activité destinée à leur métier, soit un module de programmes d'études menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP), à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou à une attestation d'études collégiales (AEC), ou un devis de formation développé pour leur métier. La croissance de la clientèle en perfectionnement obligatoire se traduit par une participation en hausse de 62 % pour les activités portant sur les modules de programmes d'études, pour un total de 6 377 participants. À lui seul, le module *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction*, obligatoire pour les occupations, accapare le tiers de cette participation, avec 2 229 participants. Pour leur part, les devis de formation récoltent 4 059 participants, en hausse de 32 %.

Tableau 9 – Nombre d'activités et de participants selon la catégorie d'activités réalisées en 2019-2020 et en 2020-2021

Catégorie d'activité	2019-2020		2020-2021		Variation de la participation
	Nombre d'activités réalisées	Nombre de participants	Nombre d'activités réalisées	Nombre de participants	
Activité destinée à un métier ou à un titre occupationnel	259	6 995	332	10 436	49 %
<i>Module de programmes d'études</i> <i>Devis de formation</i>	101 158	3 927 3 068	106 226	6 377 4 059	62 % 32 %
Activité multimétier	84	6 199	102	8 572	38 %
Total	343	13 194	434	19 008	44 %

Source : CCQ.

Participation selon le métier ou le titre occupationnel

Le tableau 10 présente la participation en fonction du métier ou du titre occupationnel prioritaire du participant, peu importe la catégorie d'activité suivie, donc en incluant autant les activités destinées aux métiers que les activités multimétiers. En 2020-2021, il y a eu une diminution de participation dans seulement 4 métiers. La baisse du perfectionnement volontaire explique le recul des cimentiers-applicateurs (-9 %), des électriciens (-13 %) et des mécaniciens de machines lourdes (-67 %), alors que celle des poseurs de revêtements souples (-53 %) s'explique par une diminution du perfectionnement obligatoire. Le perfectionnement obligatoire explique la croissance de presque tous les 21 métiers, avec une hausse de participation. À cet effet, soulignons la progression des ferblantiers et des peintres. Pour leur part, les métiers de briqueteur-maçon et d'opérateur d'équipement lourd affichent une hausse intéressante de la participation en perfectionnement volontaire.

Les charpentiers-menuisiers et les titres occupationnels ont bénéficié de croissances importantes en perfectionnement autant obligatoire que volontaire. Les 4 867 participants du métier de charpentier-menuisier et les 7 223 participants des titres occupationnels représentent à eux seuls 64 % de la participation totale. Avec les électriciens et les tuyauteurs, c'est 72 % de la participation aux activités de perfectionnement qui est concentrée entre ces 3 métiers et les titres occupationnels.

Tableau 10 – Nombre de participants par type de perfectionnement selon le métier ou le titre occupationnel prioritaire

Métier ou titre occupationnel	Perfectionnement obligatoire		Perfectionnement volontaire		Total	
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle
Briqueur-maçon	91	112 %	511	26 %	602	34 %
Calorifugeur	67	379 %	58	241 %	125	303 %
Carreleur	75	121 %	17	55 %	92	104 %
Charpentier-menuisier	2 589	151 %	2 278	22 %	4 867	68 %
Chaudronnier	0		43	26 %	43	26 %
Cimentier-applicateur	150	58 %	114	-42 %	264	-9 %
Couvreur	250	62 %	263	16 %	513	35 %
Électricien	16	167 %	961	-14 %	977	-13 %
Ferblantier	251	156 %	211	66 %	462	105 %
Ferrailleur	48	30 %	115	7 %	163	13 %
Frigoriste	63	215 %	206	22 %	269	42 %
Grutier	7	-13 %	117	83 %	124	72 %
Mécanicien d'ascenseur	58	190 %	18	260 %	76	204 %
Mécanicien de machines lourdes	0		6	-67 %	6	-67 %
Mécanicien en protection-incendie	36	3500 %	31	-51 %	67	5 %
Mécanicien industriel de chantier	5		67	570 %	72	620 %
Monteur-assembleur	49	-26 %	174	31 %	223	12 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	179	92 %	204	39 %	383	60 %
Opérateur d'équipement lourd	169	84 %	491	26 %	660	37 %
Opérateur de pelles	84	121 %	316	1 %	400	14 %
Peintre	400	61 %	213	-1 %	613	32 %
Plâtrier	116	115 %	50	-31 %	166	32 %
Poseur de revêtements souples	13	-54 %	2	-50 %	15	-53 %
Poseur de systèmes intérieurs	43	1333 %	64	-3 %	107	55 %
Tuyauteur	7	600 %	489	10 %	496	11 %
Titres occupationnels	5 559	56 %	1 664	36 %	7 223	51 %
Total	10 325	80 %	8 683	17 %	19 008	44 %

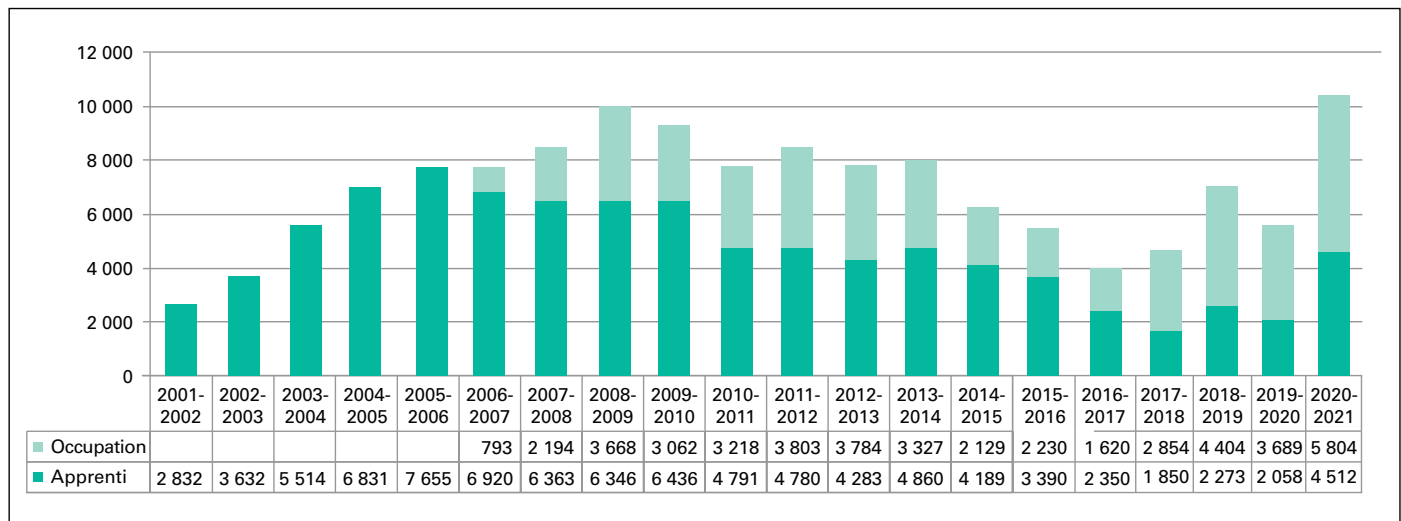
Source : CCQ.

Clientèle en obligation de formation

Les personnes sans diplôme qui accèdent à l'industrie de la construction comme apprenties ou occupations lors d'une pénurie de main-d'œuvre sont tenues de se perfectionner en vertu de l'article 7 du *Règlement sur la délivrance des certificats de compétence*.

L'an dernier, compte tenu de l'arrêt des activités, une dispense de formation ou une prolongation a été accordée à cette clientèle, reportant ainsi leur obligation de perfectionnement. Par conséquent, la participation en perfectionnement obligatoire établit un nouveau record, avec 10 325 participants, en hausse de 80 % (graphique 5). La participation des apprentis non diplômés a plus que doublé (+119 %), pour atteindre 4 512 participants. Pour les occupations, le total de 5 804 participants représente une augmentation de 57 % comparativement à l'exercice précédent.

Graphique 5 – Évolution des participants en obligation de formation selon le statut de 2001-2002 à 2020-2021



Source : CCQ.

La participation des apprentis non diplômés à des modules d'un programme d'études reconnu a été de 3 288 participants, alors qu'il y a eu 1 224 participants à des activités du Répertoire des activités de perfectionnement reconnues dans le cadre de l'obligation de formation. Pour leur part, les occupations ont satisfait à leur obligation, avec 2 229 participants au cours obligatoire *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction* et de 3 575 participants à des activités de perfectionnement reconnues dans le cadre de cette obligation.

Le tableau 11 présente le taux de participation de la clientèle tenue de se perfectionner par rapport à la population initiale visée. Pour ce tableau, les éléments de comparaison sont les personnes différentes, qu'elles aient suivi plusieurs activités ou non, et non le nombre de participants. Le taux de participation est calculé à partir du nombre de personnes tenues de se perfectionner en août 2020, soit au début de l'exercice. Ces taux de participation ne sont donc pas parfaitement fidèles, entre autres parce que les personnes peuvent ne plus être soumises à l'obligation de formation durant l'année. Bref, une analyse détaillée du mouvement de main-d'œuvre pourrait changer quelque peu les résultats. Il faut donc interpréter les résultats de participation sur la population visée comme un indicateur de tendance.

Le total de 18 880 personnes tenues de se perfectionner en 2020-2021 est le nombre le plus élevé depuis la mise en place de l'obligation de formation. Par rapport à cette clientèle visée, 47 % ont participé à une activité, une amélioration comparativement au taux de 38 % de l'an dernier, mais sous le taux de 60 % de l'exercice précédant la pandémie. Pour les personnes apprenties, le taux est de 37 % et pour les titres occupationnels de 60 %. Comme toujours, les apprentis charpentiers-menuisiers se démarquent par leur nombre, représentant 50 % de toutes les personnes apprenties tenues de se perfectionner qui ont suivi une activité de perfectionnement.

Tableau 11 – Taux de participation des personnes tenues de se perfectionner selon le métier ou titre occupationnel prioritaire

Métier ou titre occupationnel prioritaire	Personnes tenues de se perfectionner présentes aux activités	Personnes tenues de se perfectionner	Taux de participation
Briqueur-maçon	85	174	49 %
Calorifugeur	62	135	46 %
Carreleur	73	295	25 %
Charpentier-menuisier	2 059	4 844	43 %
Chaudronnier	0	3	0 %
Cimentier-appliqueur	143	423	34 %
Couvreur	237	844	28 %
Électricien	16	70	23 %
Ferblantier	242	510	47 %
Ferrailleur	42	125	34 %
Frigoriste	63	131	48 %
Grutier	7	14	50 %
Mécanicien d'ascenseur	45	172	26 %
Mécanicien de machines lourdes	0	11	0 %
Mécanicien en protection-incendie	35	205	17 %
Mécanicien industriel de chantier	5	11	45 %
Monteur-assembleur	47	231	20 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	167	407	41 %
Opérateur d'équipement lourd	155	369	42 %
Opérateur de pelles	73	287	25 %
Peintre	384	1020	38 %
Plâtrier	113	423	27 %
Poseur de revêtements souples	13	132	10 %
Poseur de systèmes intérieurs	42	137	31 %
Tuyauteur	7	53	13 %
<i>Sous-total – Apprentis</i>	<i>4 115</i>	<i>11 026</i>	<i>37 %</i>
<i>Sous-total – Titres occupationnels</i>	<i>4 730</i>	<i>7 854</i>	<i>60 %</i>
Total	8 845	18 880	47 %

Source : CCQ.

Participation selon la région de formation

L'an dernier, toutes les régions du Québec avaient été affectées par l'arrêt des activités alors qu'en 2020-2021, seulement quelques régions ont dû interrompre leurs activités pendant une partie de l'hiver et que les déplacements entre régions étaient limités. La participation est quand même en croissance dans toutes les régions (tableau 12). La hausse de participation est un peu moins forte à Québec (+12 %), qui est une des régions où les activités ont été interrompues. Habituellement, le quart de la participation se fait dans cette région, alors que cette année, 20 % de la formation s'y est tenue. Cela fait en sorte que 64 % de la participation s'est concentrée dans la région de formation du grand Montréal².

Tableau 12 – Nombre de participants par type de perfectionnement selon la région de formation

Région de formation	Perfectionnement obligatoire		Perfectionnement volontaire		Total		
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Répartition
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	67	644 %	428	63 %	495	82 %	2,6 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	212	382 %	197	-13 %	409	51 %	2,2 %
Québec	1 419	69 %	2 332	-8 %	3 751	12 %	19,7 %
Mauricie–Bois-Francis	261	149 %	607	2 %	868	24 %	4,6 %
Estrie	333	182 %	230	50 %	563	108 %	3,0 %
Grand Montréal	7 569	69 %	4 673	31 %	12 242	52 %	64,4 %
Outaouais	319	138 %	150	97 %	469	123 %	2,5 %
Abitibi-Témiscamingue	82	257 %	38	-10 %	120	85 %	0,6 %
Côte-Nord	63	688 %	28	460 %	91	600 %	0,5 %
Total	10 325	80 %	8 683	17 %	19 008	44 %	100,0 %

Source : CCQ.

Dans l'ensemble, 81 % des participants se sont formés dans leur région de domicile (tableau 13). La part des résidents formés dans leur région de domicile est plus élevée cette année qu'habituellement en Outaouais (70 %), en Abitibi-Témiscamingue (57 %) et sur la Côte-Nord (31 %). Les participants de la région de Québec se sont formés à 82 % dans leur région et ceux de la région du grand Montréal à 95 %. Ces régions de formation accueillent la majorité des participants de l'extérieur. Ainsi, 84 % des participants ont été formés dans ces 2 régions, alors que 74 % des participants y sont domiciliés.

² La région du grand Montréal de la CCQ comprend l'île de Montréal, Laval, Lanaudière, les Laurentides et la Montérégie.

Tableau 13 – Nombre de participants par région de domicile selon le lieu de formation

Région de formation	Participants domiciliés dans la région			Parts des participants formés dans leur région de domicile	Répartition
	Participants formés dans la région	Participants formés à l'extérieur de la région	Total		
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	425	437	862	49 %	5 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	339	279	618	55 %	3 %
Québec	2 356	509	2 865	82 %	15 %
Mauricie–Bois-Francs	509	621	1 130	45 %	6 %
Estrie	440	717	1 157	38 %	6 %
Grand Montréal	10 573	566	11 139	95 %	59 %
Outaouais	461	198	659	70 %	3 %
Abitibi-Témiscamingue	119	88	207	57 %	1 %
Côte-Nord	91	200	291	31 %	2 %
Total¹	15 313	3 695	19 008	81 %	100 %

¹ Inclut les participants pour lesquels aucune région de domicile n'est identifiée.

Source : CCQ.

Résultats de la participation

Une évaluation finale des participants est requise pour la majorité des activités de perfectionnement afin d'attester la réussite du cours. Cependant, la personne présente durant moins de 50 % de la durée du cours est réputée l'avoir abandonné, à moins qu'elle ne participe à l'examen final; le résultat obtenu prévaudra, soit « Réussite » ou « Échec ».

Au moment de la rédaction de ce bilan, la CCQ avait reçu la presque totalité des résultats; il en manquait seulement 17 sur les 19 008 participations (tableau 14). Les résultats sont semblables, en termes relatifs, à ceux des années précédentes. Le taux de réussite y est très élevé (95 %), et il y a eu très peu d'abandons (2,1 %).

Tableau 14 – Nombre de participants par type de perfectionnement selon le résultat de la participation

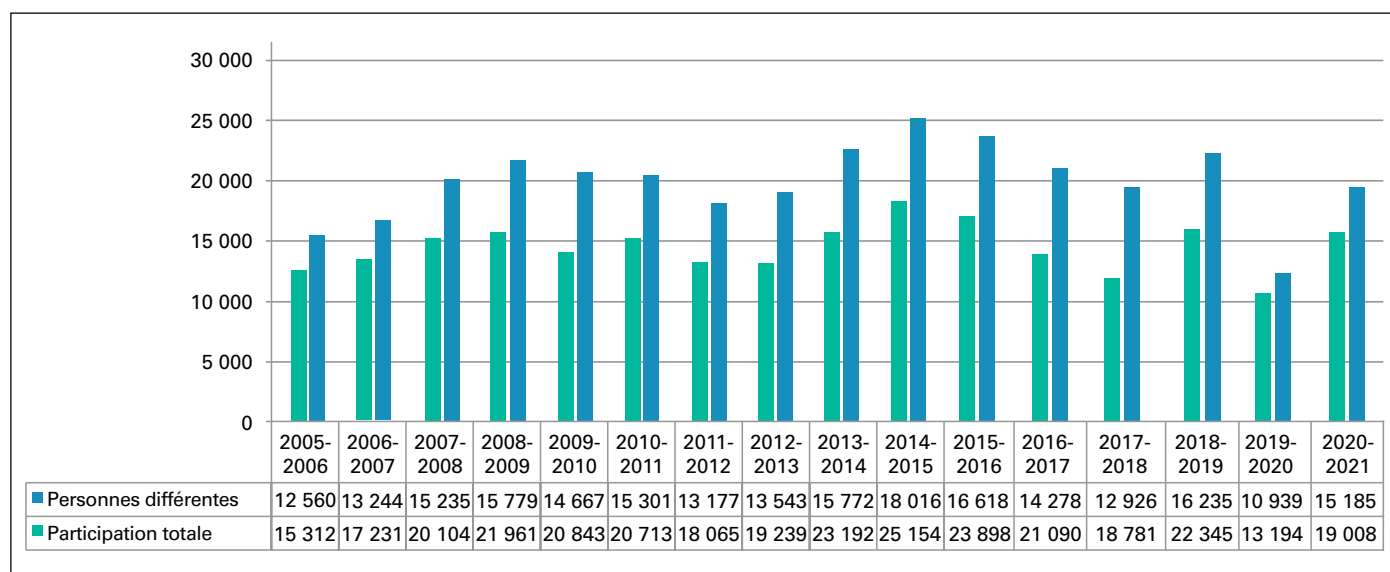
Résultat	Perfectionnement obligatoire	Perfectionnement volontaire	Total	Répartition
Réussite	9 904	8 221	18 125	95,4 %
Échec	245	219	464	2,4 %
Abandon	176	226	402	2,1 %
Résultat inconnu	0	17	17	0,1 %
Total	10 325	8 683	19 008	100,0 %

Source : CCQ.

Caractéristiques des personnes différentes

Bien que 19 008 participants aient été dénombrés, il y a plusieurs personnes qui, durant l'année, peuvent avoir suivi 2, 3, voire 8 activités de perfectionnement (participations multiples). Parmi les 19 008 participants, 15 185 personnes différentes ont suivi au moins 1 activité (graphique 6). La hausse de 4 246 personnes représente une augmentation de 39 % par rapport à l'exercice précédent, qui avait affiché une baisse de 33 % en raison de l'arrêt des activités dû à la pandémie.

Graphique 6 – Évolution du nombre de personnes différentes et de la participation totale de 2005-2006 à 2020-2021



Source : CCQ.

Participations multiples

Il est permis à la main-d'œuvre de suivre un nombre illimité d'activités de perfectionnement durant l'année scolaire. Un total de 2 817 personnes ont donc suivi plusieurs activités de perfectionnement en 2020-2021, soit 19 % des personnes, alors qu'avant la pandémie, la moyenne était de près de 27 % (tableau 15).

Tableau 15 – Nombre de personnes différentes par statut selon le nombre d'activités de perfectionnement suivies

Statut	Nombre d'activités suivies			Total	Répartition	Participations multiples	
	1	2	3 et plus			Nombre	Part
Apprenti	5 185	800	297	6 282	41 %	1 097	17 %
Compagnon	2 039	614	163	2 816	19 %	777	28 %
Occupation	5 127	661	279	6 067	40 %	940	15 %
Sans certificat	17	3	0	20	0 %	3	15 %
Total	12 368	2 078	739	15 185	100 %	2 817	19 %

Source : CCQ.

Habituellement, les personnes qui ont un statut de compagnon ou d'occupation sont plus susceptibles que les apprentis de participer à plus d'une activité. Cette année, c'est encore le cas pour les compagnons (28 % des compagnons), mais les apprentis (17 % des apprentis) sont un peu plus nombreux que les occupations (15 % des occupations) à avoir participé à plusieurs activités.

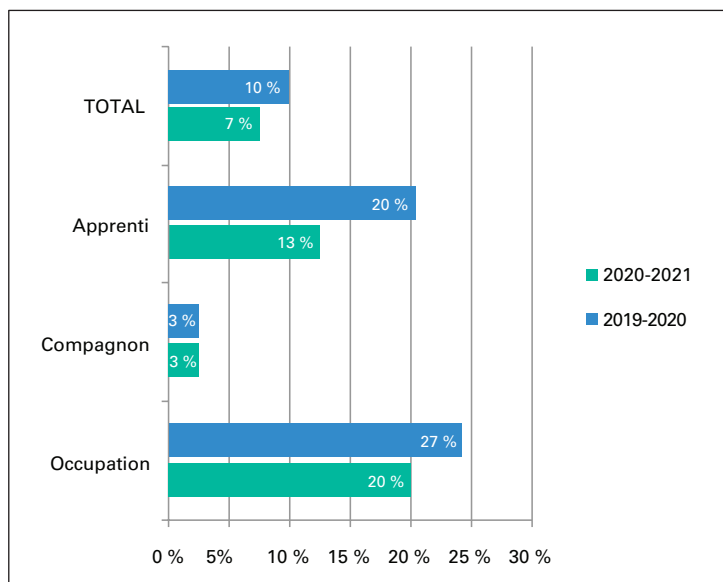
Les participants des métiers de tuyauteur (33 %), d'électricien (30 %), de mécanicien industriel de chantier (27 %) de ferrailleur (25 %) et de charpentier-menuisier (24 %) ont été plus nombreux à participer à plusieurs activités (tableau 16).

Taux de participation de la population admissible

Les données par personne différente permettent de les mettre en rapport avec celles de la main-d'œuvre admissible au FFSIC, soit les détenteurs de certificat de compétence qui satisfont aux conditions d'admissibilité. Étant donné que le nombre de personnes admissibles au FFSIC était de 155 240 au début de l'exercice 2020-2021, c'est donc 10 % de la main-d'œuvre admissible qui a participé à au moins 1 activité de formation. Ce taux de participation atteint l'objectif de l'indicateur de la planification stratégique de la CCQ qui est d'avoir 10 % de la main-d'œuvre admissible se perfectionnant grâce au fonds de formation.

Comme l'illustre le graphique 7, le taux de participation de la main-d'œuvre admissible est en hausse, en 2020-2021, pour les apprentis et les occupations, alors qu'il est resté le même pour les compagnons. Il est de 20 % pour les apprentis, de 3 % pour les compagnons et de 27 % pour les occupations. Le taux de participation plus élevé des apprentis et des occupations n'est pas étonnant, compte tenu de la forte croissance de la participation pour les personnes non diplômées en obligation de formation.

Graphique 7 – Taux de participation de la main-d'œuvre admissible selon le statut en 2019-2020 et en 2020-2021



Source : CCQ.

Différents facteurs peuvent influencer la participation, tels que la présence plus ou moins grande d'apprentis ou de compagnons dans le métier, de non-diplômés tenus de se perfectionner, ou le nombre d'activités de perfectionnement offertes. Tout comme l'an dernier, le taux de participation de la main-d'œuvre admissible est plus élevé pour le métier de monteur-mécanicien (vitrier) (13 %) et pour les titres occupationnels (24 %), alors que les mécaniciens de machines lourdes (2 %) et les poseurs de revêtements souples (1 %) ont les taux les plus bas (tableau 16).

Tableau 16 – Nombre de personnes différentes selon le nombre d'activités suivies par métier ou titre occupationnel prioritaire, et taux de participation de la main-d'œuvre admissible

Métier et titre occupationnel	Nombre d'activités suivies			Total	Part de la participation multiple	Taux de participation de la main-d'œuvre admissible
	1	2	3 et plus			
Briqueteur-maçon	375	67	26	468	20 %	10 %
Calorifugeur	89	14	2	105	15 %	10 %
Carreleur	85	2	1	88	3 %	4 %
Charpentier-menuisier	2 724	593	283	3 600	24 %	9 %
Chaudronnier	41	1		42	2 %	6 %
Cimentier-applicateur	210	22	3	235	11 %	8 %
Couvreur	408	40	8	456	11 %	10 %
Électricien	490	169	42	701	30 %	4 %
Ferblantier	339	55	4	398	15 %	9 %
Ferrailleur	95	29	3	127	25 %	8 %
Frigoriste	159	31	14	204	22 %	5 %
Grutier	83	14	4	101	18 %	6 %
Mécanicien d'ascenseur	50	13		63	21 %	5 %
Mécanicien de machines lourdes	4	1		5	20 %	2 %
Mécanicien en protection-incendie	50	7	1	58	14 %	4 %
Mécanicien industriel de chantier	40	13	2	55	27 %	6 %
Monteur-assembleur	149	31	4	184	19 %	6 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	246	54	8	308	20 %	13 %
Opérateur d'équipement lourd	488	66	13	567	14 %	11 %
Opérateur de pelles	289	39	9	337	14 %	5 %
Peintre	506	50	2	558	9 %	10 %
Plâtrier	148	9		157	6 %	5 %
Poseur de revêtements souples	15			15	0 %	1 %
Poseur de systèmes intérieurs	75	14	1	90	17 %	3 %
Tuyauteur	232	84	32	348	33 %	4 %
Titres occupationnels	4 978	660	277	5 915	16 %	24 %
Total	12 368	2 078	739	15 185	19 %	10 %

Source : CCQ.

Caractéristiques démographiques

Avec les données par personne différente, il est possible de faire un portrait de la clientèle participante selon différentes caractéristiques, telles que le sexe, la langue, l'âge et le secteur. L'analyse des données permet de constater que les caractéristiques démographiques changent peu, d'une année à l'autre. La répartition des personnes en fonction du sexe, de l'âge ou de la langue est relativement constante. C'est encore le cas, cette année.

Le sexe et la langue de correspondance

Parmi les 15 185 personnes différentes, 1 034 sont des femmes et 14 151 sont des hommes (tableau 17). Le taux de participation de la main-d'œuvre admissible est ainsi de 31 % pour les femmes, alors qu'il est de 9 % pour les hommes. Mentionnons qu'une forte proportion de la main-d'œuvre féminine est présentement en obligation de formation. Le changement réglementaire permettant à une femme non diplômée d'obtenir un certificat de compétence si l'état du bassin de main-d'œuvre est à 30 % et moins s'est traduit par une intégration importante des femmes sans diplôme, ces dernières années. Il demeure que tout comme par les années passées, les femmes se perfectionnent proportionnellement plus que les hommes, et ce, quel que soit leur statut.

Tableau 17 – Nombre de personnes différentes selon la langue de correspondance et le sexe

Langue de correspondance	Sexe		Total
	Femmes	Hommes	
Anglais	13	382	395
Français ¹	1 021	13 769	14 790
Total	1 034	14 151	15 185
Taux de participation de la main-d'œuvre admissible	31 %	9 %	10 %

¹ À des fins de simplification, la langue française inclut la catégorie « Indéterminée ».
Source : CCQ.

Quant à la répartition linguistique, la langue de correspondance est l'anglais pour 3 % des personnes différentes. Outre l'activité *Organizations in the Construction Industry*, qui est obligatoire pour les occupations, les activités réalisées en anglais sont principalement des activités multimétiers sur la conduite de chariot, de nacelle et de plateforme élévatrice ou sur des notions théoriques comme les plans et devis.

Le groupe d'âge

L'âge moyen des personnes différentes est de 36,0 ans, alors que l'âge moyen de la main-d'œuvre admissible est de 41,0 ans (tableau 18). Plus de la moitié des participants (52 %) ont moins de 35 ans. Plus l'âge augmente, plus le taux de participation de la main-d'œuvre admissible diminue. Pour toutes les tranches d'âge, les femmes se perfectionnent proportionnellement plus que les hommes. Pour les métiers ou titres occupationnels, les personnes qui se perfectionnent sont plus jeunes, en moyenne, que la main-d'œuvre admissible. Ce résultat n'est pas étonnant, puisqu'en 2020-2021, la participation est constituée de la clientèle d'apprentis et d'occupations en obligation de formation, qui est de manière générale moins âgée que le reste de la clientèle.

Tableau 18 – Nombre de personnes différentes selon le sexe et le groupe d'âge, et taux de participation de la main-d'œuvre admissible

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	Total			Taux de participation de la main-d'œuvre admissible
			Nombre	Variation annuelle	Répartition	
Moins de 25 ans	110	1 796	1 906	54 %	13 %	16 %
25-34 ans	423	5 553	5 976	38 %	39 %	13 %
35-44 ans	273	3 773	4 046	38 %	27 %	10 %
45-54 ans	166	1 986	2 152	36 %	14 %	8 %
55-64 ans	59	959	1 018	33 %	7 %	4 %
65 ans et plus	3	84	87	18 %	1 %	1 %
Total	1 034	14 151	15 185	39 %	100 %	10 %
Âge moyen	36,0	36,0	36,0			41,0

Source : CCQ.

Le secteur de travail

La majorité des participants proviennent du secteur Institutionnel et commercial (51 %). Il y a toutefois un taux de participation de la main-d'œuvre admissible un peu plus élevée du secteur Génie civil et voirie, et un peu plus faible des secteurs Industriel et Résidentiel (tableau 19).

Tableau 19 – Nombre de personnes différentes selon le secteur prioritaire de travail, et taux de participation de la main-d'œuvre admissible

Secteur prioritaire	Nombre de personnes	Répartition	Taux de participation de la main-d'œuvre admissible
Génie civil et voirie	3 871	25 %	14 %
Industriel	646	4 %	7 %
Institutionnel et commercial	7 686	51 %	10 %
Résidentiel	2 629	17 %	8 %
Indéterminé	353	2 %	4 %
Total	15 185	100 %	10 %

Source : CCQ.

5 Participation aux activités du Service de formation aux entreprises

Le Service de formation aux entreprises (SFAE) est un service exclusif offert aux entreprises afin de répondre à leurs demandes de formation. Ainsi, au cours de l'exercice 2020-2021, 426 demandes de formation ont été faites par les entreprises, en hausse de 22 % par rapport à l'exercice précédent. Ces demandes provenaient de 161 entreprises ou regroupements d'entreprises différentes. Les activités organisées par le SFAE peuvent être des devis développés spécifiquement pour l'entreprise ou des activités déjà existantes qui sont organisées pour l'entreprise. Comme l'a montré précédemment le tableau 5, 47 activités de formation spécifiques aux entreprises ont été réalisées en 2020-2021.

Enfin, il y a eu 2 598 participants aux activités de formation organisées par le SFAE, une augmentation de 4 % comparativement à l'exercice précédent (tableau 20). Une plus grande diversité d'activités a été réalisée en 2020-2021, soit 79 activités comparativement à 59 activités lors de l'exercice précédent. On compte 40 activités multimétiers qui ont joint 2 168 participants, soit 83 % de la participation à la formation aux entreprises. Les activités les plus fréquentées portaient principalement sur la conduite de chariot, de nacelle et de plateforme élévatrice. Les activités destinées à un métier ou à un titre occupationnel en particulier inscrivent une baisse de 28 % ayant joint 430 participants.

Tableau 20 – Nombre d'activités et de participants selon la catégorie d'activités réalisées par le Service de formation aux entreprises en 2019-2020 et en 2020-2021

Catégorie d'activité	2019-2020		2020-2021		Variation de la participation
	Nombre d'activités réalisées	Nombre de participants	Nombre d'activités réalisées	Nombre de participants	
Activité destinée à un métier ou à un titre occupationnel	28	597	39	430	-28 %
Activité multimétier	31	1 899	40	2 168	14 %
Total	59	2 496	79	2 598	4 %

Source : CCQ.

Tout comme pour les activités du *Répertoire des activités de perfectionnement*, celles du Service de la formation aux entreprises se tiennent principalement dans les régions de Québec et du grand Montréal ; 83 % des participants ont été formés dans ces 2 régions.

Les hausses de participation pour les titres occupationnels (+64 %), les opérateurs d'équipement lourd (+167 %), les couvreurs (+117 %) et les grutiers (+1 300%) compensent les baisses de participation des cimentiers-applicateurs (-77 %) et des électriciens (-64 %) (tableau 21). Le recul des électriciens est en lien avec la fin de la participation à l'activité d'actualisation du *Code d'électricité*.

La moitié des participants aux activités organisées pour les entreprises sont des compagnons.

Tableau 21 – Nombre de participants aux activités de perfectionnement du Service de formation aux entreprises selon le métier ou le titre occupationnel prioritaire

Métier ou titre occupationnel	Nombre de participants	Variation annuelle
Briqueteur-maçon	135	30 %
Calorifugeur	20	
Charpentier-menuisier	673	-2 %
Cimentier-applicateur	33	-77 %
Couvreur	143	117 %
Électricien	177	-64 %
Ferblantier	86	51 %
Ferrailleur	10	25 %
Frigoriste	60	82 %
Grutier	56	1 300 %
Mécanicien de machines lourdes	5	-72 %
Mécanicien industriel de chantier	4	33 %
Monteur-assembleur	14	600 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	111	95 %
Opérateur d'équipement lourd	171	167 %
Opérateur de pelles	67	-9 %
Peintre	68	-13 %
Plâtrier	17	-58 %
Poseur de systèmes intérieurs	16	-54 %
Tuyauteur	149	12 %
Titres occupationnels	583	64 %
Total	2 598	4 %

Source : CCQ.

6 Satisfaction de la clientèle et impact du perfectionnement

L'appréciation de la clientèle est vérifiée de façon systématique à la fin de chaque activité de perfectionnement ; chaque participant est invité à remplir un questionnaire visant à recueillir son appréciation et ses commentaires. Il est possible de remplir le questionnaire en ligne en utilisant le service offert par la firme Descormiers dans les centres de formation où l'accès est disponible ou de remplir le questionnaire papier.

Le questionnaire couvre différents éléments tels le contenu et les modalités du cours, la ressource enseignante et la satisfaction générale. Il comporte également une question sur la présence d'une évaluation au terme de la formation ainsi qu'une autoévaluation des compétences de la personne avant et après la formation. Finalement, des questions ouvertes permettent d'inscrire les améliorations qui pourraient être apportées au cours ainsi que des suggestions de nouveaux cours pour le métier ou l'occupation de la personne.

Les évaluations de 14 791 participants ont été saisies sur un total de 19 008 participants en 2020-2021, pour un taux de réponse de 78 %. Au moment de la rédaction du présent bilan, la saisie de tous les questionnaires n'avait pas encore été complétée, en particulier pour les formations aux entreprises. Il demeure que le nombre de questionnaires saisis permet d'obtenir un portrait global de la satisfaction de la clientèle.

Satisfaction de la clientèle

Les résultats de l'évaluation montrent un niveau de satisfaction relativement élevé des participants aux activités de perfectionnement (tableau 22). Tous les énoncés évalués récoltent des niveaux d'accord moyens de plus de 9 sur 10. Les éléments concernant le formateur récoltent les plus forts niveaux de satisfaction avec un niveau d'accord de 9,7 sur 10. Pour 75 % des répondants, l'aspect le plus important lorsqu'ils participent à un cours organisé par la CCQ est d'avoir un formateur compétent et expérimenté. Il semble que leurs attentes à cet égard soient comblées.

À l'inverse, les énoncés concernant les modalités du cours affichent les plus faibles niveaux de satisfaction, en particulier « la durée du cours était adéquate » est évaluée à 9 sur 10. Selon l'activité, les participants peuvent l'avoir trouvée trop courte ou trop longue.

Malgré cela, il demeure que le niveau de satisfaction générale est élevé à 9,5 sur 10. Il n'y a pas de différence majeure entre les métiers, mais les carreleurs (8,8), les plâtriers (8,7) et les poseurs de revêtements souples (8,8) affichent des niveaux légèrement sous la moyenne.

Ils sont plus de 87 % des répondants à mentionner avoir eu un examen à la fin de l'activité de perfectionnement, et celui-ci était le plus souvent un examen à la fois théorique et pratique (44 %) ou un examen seulement théorique (33 %).

Tableau 22 – Niveau d'accord moyen par élément évalué

Élément d'évaluation	Niveau d'accord
Le contenu du cours :	
1. correspondait à mes attentes.	9,3
2. répondait à mes besoins de perfectionnement.	9,2
3. comprenait suffisamment d'exercices pratiques.	9,3
4. était bien structuré.	9,4
Les modalités du cours :	
5. La durée du cours était adéquate.	9,0
6. L'horaire du cours me convenait.	9,2
La documentation remise durant le cours :	
7. était utile.	9,3
8. était suffisante.	9,3
Les matériaux, l'outillage, l'équipement et les locaux :	
9. Les matériaux dont j'avais besoin pour les exercices pratiques étaient disponibles.	9,4
10. Les outils et l'équipement dont j'avais besoin pour les exercices pratiques étaient disponibles.	9,4
11. Les outils étaient en bon état.	9,3
12. Les locaux et les espaces pratiques répondaient bien aux besoins de ce cours.	9,5
Le formateur :	
13. maîtrisait bien le contenu du cours.	9,7
14. communiquait bien.	9,7
15. favorisait la participation du groupe.	9,7
16. répondait bien aux questions et aux demandes des participants.	9,7
Satisfaction générale :	
17. Le nombre de participants était adéquat pour la bonne conduite du cours.	9,6
18. Ce cours m'incite à suivre d'autres activités de perfectionnement offertes par la CCQ.	9,4
19. De façon générale, je suis satisfait(e) d'avoir participé à ce cours.	9,5
20. Je mettrai en pratique sur les chantiers de construction ce que j'ai appris durant ce cours.	9,4

Source : CCQ.

Indicateur d'amélioration des compétences

L'objectif principal du perfectionnement est d'améliorer les compétences de la main-d'œuvre au sein de l'industrie de la construction. Outre la réussite du cours, le questionnaire permet à chacune des participants de faire une autoévaluation de ses compétences avant et après la formation. Avant l'activité, le niveau de compétence moyen se situe à 56 %, alors qu'après l'activité, le niveau de compétence moyen atteint 88 % (tableau 23). Ils sont alors plus de 94 % à dépasser le seuil de 60 %, qui est considéré comme le minimum nécessaire pour travailler sans l'aide d'une autre personne. De plus, l'énoncé portant sur la mise en pratique sur les chantiers de ce qui a été appris durant le cours récolte un niveau d'accord moyen de 9,4 sur 10. Les activités de perfectionnement permettent donc d'améliorer rapidement les compétences de la très grande majorité des participants.

Tableau 23 – Évaluation du niveau de compétence avant et après l'activité de perfectionnement

Niveau de compétence	Avant l'activité	Après l'activité
Moins de 10 %	1 815	18
11 % à 20 %	771	25
21 % à 30 %	801	38
31 % à 40 %	871	62
41 % à 50 %	1 687	221
51 % à 60 %	2 224	463
61 % à 70 %	1 553	909
71 % à 80 %	1 948	2 833
81 % à 90 %	896	3 863
91 % et plus	1 043	5 176
Total	13 609	13 608
Niveau de compétence moyen	56 %	88 %

Source : CCQ.

7 Conclusion

La participation pour l'exercice 2020-2021 a encore une fois été perturbée par le contexte de la pandémie. La croissance de la clientèle en formation obligatoire a cependant permis de connaître une croissance importante de la participation, et cela devrait être encore le cas pour le prochain exercice, alors que cette clientèle a atteint un nombre record en début d'exercice. Il est permis d'envisager que le prochain exercice retrouvera une plus grande normalité et que la participation en perfectionnement volontaire se rapprochera de son niveau d'avant-pandémie.

Actuellement, les conditions sont favorables au perfectionnement. Le contexte de rareté de main-d'œuvre, où les nouveaux travailleurs sont nombreux, combiné au fait que les diplômés ne comblent pas tous les besoins, offre de grandes occasions de perfectionnement. Il est donc probable que la participation poursuive sa croissance.

Le potentiel de croissance du perfectionnement demeure important, compte tenu du niveau actuel de la main-d'œuvre active dans l'industrie. Avec une offre adaptée aux besoins de perfectionnement de la main-d'œuvre, il sera possible d'accroître la participation de la clientèle.



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC